

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 DASES 678 G Signature d'une convention entre la Préfecture de Police et le Département de Paris relative à la campagne de vaccination contre la grippe.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 décembre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui demande d'approuver la signature avec la Préfecture de Police, d'une convention relative à la vaccination des agents de la Préfecture de Police ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec la Préfecture de Police une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative à la campagne de vaccination contre la grippe des agents de la Préfecture de Police.

Article 2 : La recette en résultant sera constatée à la rubrique 42, chapitre 74, nature 7588, du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2014 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.